

<http://www.snetap-fsu.fr/Midi-Pyrenees-Forte-mobilisation.html>



**Midi-Pyrénées : Forte  
mobilisation des personnels et  
apprenants de l'établissement  
d'enseignement et de  
formation professionnelle de  
Toulouse-Auzeville !**

Date de mise en ligne : lundi 21 septembre 2014

- En Région -

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Le mardi 23 septembre 2014, les personnels, lycéens, étudiants et apprentis de l'[EPLEFPA](#) de Toulouse-Auzeville se sont fortement mobilisés à l'appel de l'intersyndicale (Snetap-[FSU](#), Syac-[CGT](#), [SUD](#)-Rural) et suite à une décision prise en AG dès le 9 septembre.**

Ils ont bloqué l'accès au complexe dès 6 heures du matin et se sont réunis en AG, qui a rassemblé plus de 200 personnes.

**Les motifs, nombreux, portaient essentiellement sur les moyens attribués à l'établissement pour fonctionner.**

Des avancées avaient déjà été obtenues suite au dépôt du préavis de grève :

- moyens de remplacement d'un agent de laboratoire en congé parental,
- recrutement d'agents contractuels sur deux postes restés vacants à l'issue du mouvement des titulaires,
- ½ poste d'agent contractuel en histoire et géographie.

**Mais la décision de ne pas valider les fiches de service des enseignants, pour cause de dépassement de l'enveloppe d'heures supplémentaires ([HSA](#)), risquait d'aboutir au retrait de classes à certains pour les attribuer à des agents vacataires, hyper-précaires, payés à l'heure, pour un quota annuel de 180 heures, soit 5 heures par semaine...**

Cette situation découle de l'incurie des autorités qui sont responsables du déficit de postes d'enseignants, en refusant d'accorder les postes d'ajustement nécessaires pour faire face aux besoins, identifiés dès le mois de mai 2014.

**Les personnels revendiquent l'attribution de postes d'agents contractuels d'enseignement (1,5 équivalent temps plein en [ESC](#) (éducation socio-culturelle), matières générales et matières scientifiques) et refusent le recours aux personnels vacataires.**

**Le manque de personnels de vie scolaire (½ temps d'assistant d'éducation), de santé (½ poste d'infirmier-e) et d'entretien-ménage (poste d'entretien et poste ménage) est aussi souligné.**

La baisse des moyens de fonctionnement est dénoncée, comme la gestion des personnels contractuels des [CFA](#) et [CFPPA](#).

Une délégation d'élèves et personnels a été reçue en début d'après-midi par l'autorité académique de l'enseignement agricole, le [DRAAF](#).

Après avoir affirmé qu'il n'y aurait « pas de poste supplémentaire d'assistant d'éducation, ni d'infirmier-e »,

il a annoncé à la délégation sa décision d'accorder un « ½ poste d'ajustement en biologie ».

En ESC, il faudrait « fonctionner avec deux vacataires »...

Pour la validation des services (et donc des HSA), il faudra « attendre la fin de semaine et le retour des autres établissements qui « consomment » aussi trop de HSA »... Sur les autres points, pas de réponse.

Vérification faite auprès de la direction de l'établissement, le ½ poste accordé l'est en biochimie-microbiologie (BMB), ce qui ne correspond pas au besoin de l'établissement. Même en biologie, il paraît difficile aux proviseures-adjointes d'attribuer un mi-temps à un agent contractuel car cela impliquerait de chambouler complètement les services de tous les enseignants de la chaire, trois semaines après la rentrée...

Quant au recrutement de deux vacataires en ESC, il apparaît comme une provocation alors que le besoin avéré permettrait d'attribuer un contrat à un agent.

Nous maintenons donc notre exigence d'attribuer à l'établissement trois ½ temps, dont un en éducation socio-culturelle, en fonction des besoins identifiés par la Direction.

En conséquence, les personnels restent très mobilisés. Ils ont décidé de suspendre le mouvement jusqu'au vendredi 26 septembre, date à laquelle ils se réuniront en AG à 11 h afin de définir de nouvelles actions si les revendications ne sont pas satisfaites.

**Les actions envisagées sont d'ores et déjà une manifestation devant la DRAAF, ainsi que le refus des enseignants d'assurer certains cours correspondants aux heures supplémentaires .**

Toulouse, le 23 septembre 2014

Les représentants du personnels